Depuis 50 ans auprès des **agents publics** de l'environnement



Commission Consultative Paritaire de l'agence de l'eau Seine-Normandie

Édito

La Commission Consultative Paritaire (CCP) concerne uniquement les contractuel-les de l'agence de l'eau. Elle traite des cas individuels.

La CCP constitue un espace essentiel de dialogue et de recours pour traiter les questions liées à l'emploi et à la carrière des contractuel-les ainsi que les difficultés ou litiges entre un-e agent-es et l'administration.

Elle est consultée sur les bonifications, promotions (accès à la grille de rémunération supérieure) et changements de niveau.

Elle examine obligatoirement les refus de mobilité, les demandes de révision du compte-rendu d'entretien professionnel, les refus de télétravail ou de formation et toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle.

Elle intervient enfin en matière disciplinaire ou en cas de licenciement.

La CCP est un outil de régulation majeur, intervenant notamment pour éviter les abus de pouvoir et les injustices en matière d'application des textes et de gestion individuelle des carrières et conditions d'emploi.

Nos candidat-es

Claude FOURNIER
Chargé d'aides au fonctionnement DTMSAv

Céline MANAC'H
Chargée d'opérations DTMSAv

Adrien PIOLIN
Chargé d'aides au fonctionnement DTMBN

Laura MANTEAU
Chargée d'opérations DTSF

Julie REINEIX
Chargée de politique territoriale DTSF

Théophile CLERC
Chargé d'études DCP

Agnès LABARCHÈDE
Chargée d'études DCP

Cédric DERANSART
Chargé d'opérations DTSF

Juliette WEIL-MOUGEOT
Chargée d'études DFIR

Estelle GAVARD
Chargée de projets DPI

Quasi-statut des agences de l'eau

Quatre ans d'actions pour défendre et faire évoluer le quasi-statut

Depuis quatre ans, le Sne-FSU porte sans relâche la voix des personnels des six agences de l'eau pour obtenir une véritable reconnaissance de nos métiers, de nos compétences et de nos carrières.

Dès 2022, nous avons documenté les écarts de rémunération et de déroulement de carrière entre agents contractuels et fonctionnaires, afin d'étayer nos revendications auprès du ministère. Nous avons ensuite maintenu la pression pour obtenir l'ouverture de négociations et une revalorisation à la hauteur des responsabilités exercées dans les agences.

Depuis 2023, le Sne-FSU a poursuivi la mobilisation inter-agences, défendu les acquis collectifs et alerté sur les conséquences des choix ministériels pour les personnels, notamment auprès des 6 Comités de Bassin.

En 2026, face au projet d'extinction du quasi-statut, le Sne-FSU a poursuivi les échanges avec l'administration, informé les personnels et contribué à la mobilisation inter-agences. Seul le Sne-FSU a proposé des amendements en CSA ministériel le 12 octobre.

Le Sne-FSU continuera à participer à toutes les réunions de mise en oeuvre de la réforme : reclassement dans les groupes de fonction, modulation des primes, futurs recrutements....

Avec le même engagement : défendre nos droits, améliorer les carrières et les rémunérations, garantir la reconnaissance de nos métiers et refuser que la réforme se traduise par un recul pour les personnels.

Depuis 50 ans auprès des **agents publics** de l'environnement



Notre Bilan 2023-2026

Sur la période 2023 - 2026, fort-es de votre confiance et de votre soutien, vos représentant-es Sne-FSU ont notamment :

- veillé à l'équité de traitement dans les décisions RH (changements de niveau, bonifications, promotions, temps partiels, télétravail...)
- obtenu que l'administration informe plus explicitement les agents non bonifiables
- veillé au respect des droits individuels (indemnités de licenciement pour inaptitude physique, explicitation des refus de poste, suivi des remarques des agent-es sur leur bonification, prolongations de période d'essai)
- obtenu l'organisation d'une CCP mobilité annuelle pour examiner les changements ou refus de poste et vérifier le traitement équitable des candidatures internes et externes sur les postes ouverts
- rédigé et diffusé une fiche pratique sur les entretiens annuels (EIA)
- aidé les collègues en temps partiel thérapeutique à faire valoir leurs droits en matière de télétravail et de congés
- accompagné sur demande les collègues s'engageant dans une rupture conventionnelle

Nos engagements pour 2027-2030

En siégeant à la CCP, vos représentant-es du Sne-FSU défendront avec détermination les droits de chaque agent-e et l'intérêt collectif des personnels. Ils et elles veilleront à :

- faire respecter les textes (notamment pour le quasi-statut)
- garantir un traitement équitable des agent-es quelle que soit leur catégorie, leur fonction ou leur direction
- n'exercer aucun clientélisme
- garantir la confidentialité de tous les dossiers individuels
- vérifier l'absence de mobilité géographique forcée
- privilégier les discussions amiables avant toute procédure contentieuse
- garantir que l'agence de l'eau protège ses agent-es (Loi déontologie)
- vous informer régulièrement (comptes rendus d'instances) et assurer un retour ciblé sur les cas individuels (promotions, avancements)

Le Sne-FSU accompagnera également les agent-es dans leurs démarches : demandes de télétravail, candidatures, réorganisations imposées, entretiens individuels, ruptures conventionnelles, refus de congés ou de formations. Il s'attachera à faire reconnaître les situations de mal-être au travail afin d'obtenir des réponses adaptées. Il assurera le lien avec la Formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail lorsque des risques collectifs sont identifiés.



4 raisons de voter Sne-FSU

Depuis plus de 50 ans, nous nous tenons aux côtés des agent-es du Ministère de l'Écologie, des territoires, des transports et de la mer.
Vos métiers et missions, nous les connaissons vraiment. Vos difficultés aussi.
Aujourd'hui, alors que le service public et les politiques de l'environnement sont plus menacés que jamais, vous allez choisir celles et ceux qui vous représenteront face à l'Administration pour les 4 prochaines années.

Aujourd'hui, **voter Sne-FSU** c'est voter pour un syndicat à la hauteur des enjeux.

Donnez-nous les moyens de poursuivre nos combats :

- **Parce que vous êtes notre priorité :** la souffrance au travail est plus que jamais une réalité dans notre Ministère, et nous la combattons sur tous les fronts.
- **Parce que nous nous adressons à toutes et tous :** catégorie A, B ou C, contractuel-les ou titulaires, nous refusons le corporatisme et défendons tout le monde sans distinction.
- **Parce que nous sommes forts ensemble, et que notre voix porte :** des couloirs de votre administration jusqu'à ceux du Ministère, nous sommes partout, pour vous faire entendre et vous défendre.
- **Parce que nous nous battons pour un service public à la hauteur de l'urgence écologique et sociale :** face à la casse du service public et au désengagement de l'État sur les questions de l'environnement, nous ne lâcherons rien.

Votez pour vos représentant-es du Sne-FSU !

Sne Syndicat national de l'environnement

Écologie Mer F.S.U. Territoires